



Comité Social d'Administration Local en Formation Spécialisée du 1er juillet 2025

Ce Comité Social d'Administration local s'est tenu dans les locaux de la DDFiP du Pas-de-Calais. Il a commencé à 9 h 30 et s'est terminé à 17 h 00. La présidence était assurée par M. Jean-Marc Leleu, Directeur des Finances Publiques du Pas-de-Calais, le secrétariat par Mme Pascale Bruillot et le secrétariat-adjoint par M. Gautier Ledoux de F O DDFiP 62.



Point 1 : Approbation du procès verbal de la formation spécialisée du 16 mars 2025.

Point 2 : Note ministérielle Santé, Sécurité et Condition de Travail 2025.

Point 3: Présentation du DUERP - PAP 2025.

Point 4 : Suppression de la gratuité des fluides des logements de gardiens concierges.

Point 5 : Point sur les réunions du groupe de travail.

Point 6: Propositions d'utilisation des crédits 2025.

Point 7 : Compte rendu d'activité du service social de la DDFiP 62.

Point 8: Modification de contrat pour les agents Balkani: adaptation des horaires.













Les 5 syndicats présents à ce Comité Social d'Administration Local

Vos représentant(e)s CFTC DDFiP Pas-de-Calais au Comité Social d'Administration Local :

Frédérique Monchy Titulaire, S I P de Lens Sébastien Duhamel Expert, P C E d'Arras



Point 1 : Approbation du procès verbal de la formation spécialisée du 16 mars 2025 ...

La direction n'a pas présenté le procès verbal du C S A L en formation spécialisée du 16 mars 2025. Il sera vu au cours d'un prochain C S A L.



Point 2 : Note ministérielle Santé, Sécurité et Condition de Travail 2025 ...

La direction nous a communiqué un document d'une quinzaine de page concernant ce point. Selon ses propos, la préservation de la santé physique et mentale, la sécurité et l'amélioration des conditions de travail des agents constituent un enjeu prioritaire pour les ministères économiques et financiers. Celui-ci s'est traduit, depuis plusieurs années, par une politique ambitieuse, dotée de moyens humains et financiers importants, élaborée avec les directions et concertée avec les organisations syndicales. Cette politique repose sur un réseau d'acteurs ministériels et sur un budget dédié.

La DDFiP 62 précise qu'il faut tenir compte des conditions de travail dans le cadre de la mise en œuvre de mesures en faveur de la sobriété énergétique et accompagner les impacts du changement climatique.

L'évaluation des risques professionnels reste le cœur de la politique de prévention. Après une première année 2024 d'initialisation et d'utilisation, la nouvelle application Prév'action fournit l'occasion de se saisir de l'évaluation des risques professionnels.

Fin 2025, un 1er bilan sera établi et présenté dans les instances ministérielles et directionnelles, et les actions restant à mettre en place en 2026 seront, le cas échéant, actualisées et enrichies pour améliorer leur efficacité. La note d'orientations ministérielles constitue à la fois un engagement et un levier pour se saisir de la question de la prévention et des conditions de travail au plus près du quotidien de nos agents. Elle porte aussi des enjeux de qualité et de performance du service public.

Les principales actions retenues sont les suivantes :

- 1 Identifier dans le DUERP les situations de travail pouvant conduire à des RPS (Risques PsychoSociaux) et mettre en place des actions de prévention centrée sur les organisations du travail.
- 2 Poursuivre les formations de sensibilisation pour tous les agents et proposer une formation spécifique pour les managers.
- 3 Expérimenter le secourisme en santé mentale.
- 4 Mettre en œuvre le marché national de soutien psychologique pour permettre une orientation par le médecin du travail des agents en souffrance au travail.
- 5 Poursuivre l'offre d'assistance téléphonique (numéro vert) avec un nouveau marché ministériel.
- **6** Renforcer la prévention du risque suicidaire : formation à la prévention, la détection et la prise en charge du risque.
- Favoriser la santé au travail en améliorant les conditions de travail des agents et par des actions de promotion de la QVCT(Qualité de Vie et des Conditions de Travail).



Point 3 : Présentation du DUERP - PAP 2025 ...

La direction a tenu à rappeler, à justes titres, que l'élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) et du programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail constituent une obligation légale pour l'employeur. La campagne DUERP/PAP a été ouverte le 25 mars 2025 par la diffusion à l'ensemble des responsables de service de la note départementale et de sa publication sur Ulysse62.

Les chefs de service ont été invités à mettre à jour les risques professionnels de leur équipe. La réunion de tous leurs agents n'étant pas obligatoire, ils ont eu toute latitude sur le formalisme de cette consultation. Les mises à jour ont été réalisées par leur soin dans l'applicatif dédié à échéance du 22 avril.

Un groupe de travail s'est réuni le 2 juin 2025 dans les locaux de la Direction des Finances Publiques du Pas-de-Calais à Arras. Il était constitué des 10 participants suivants : 5 représentants du personnel, l'Inspecteur Santé Sécurité du Travail, l'infirmière du cabinet médical d'Arras, le délégué départemental à la sûreté, l'animatrice de la politique ministérielle de prévention et l'assistante de prévention.

A l'issue du groupe de travail, 65 actions ont été validées. Une même action pouvant répondre à des risques différents, elles se répartissent sur 92 lignes selon les priorités ci-contre >>>

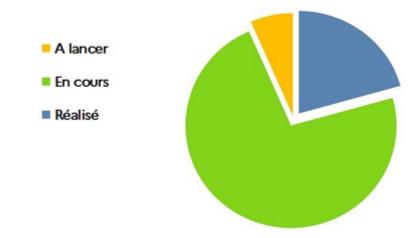
Au 1er juillet 2025, les actions mises en œuvre en exécution du programme annuel de prévention sont financées selon la répartition ci-contre >>>

| Nombre de risques | Nombre de risques | Nombre de risques |
|-------------------|-------------------|-------------------|
| Priorité 1 | Priorité 2 | Priorité 3 |
| 0 | 28 | 64 |

| Coût estimatif | Financement directionnel | Financement C S A |
|-------------------|--------------------------|----------------------|
| 310.347 € | 347.618€ | 9.507 € |

Au 1er juillet 2025, l'état d'avancement du programme de prévention est le suivant :

- 19 actions ont été « réalisées »
- 67 actions sont « en cours »
- 6 actions sont « à lancer »





Solidaires, FO, Unsa et CFTC ont voté ABSTENTION.

C G T a voté CONTRE.



Point 4 : Suppression de la gratuité des

fluides des logements de gardiens concierges ...

La Direction nous a informé qu'une instruction du 6 décembre 2024 précise les modalités de mise en œuvre du décret portant réforme du régime des concessions de logement. Elle abroge et remplace les dispositions de la circulaire du 6 février 2013. Cette instruction rappelle que les gardiens concierges ne payent pas de redevances domaniales et détiennent à ce titre un arrêté portant concession de logement par nécessité absolue de service, qui comporte la gratuité de la prestation du logement nu dans la limite des surfaces correspondantes à la situation du bénéficiaire. En revanche, les prestations accessoires (eau, électricité, gaz, chauffage ...) restent dans tous les cas à la charge de l'occupant qu'il soit en NAS (nécessité absolue de service) ou en COP/A (convention d'occupation précaire) qui doit donc prendre à son nom, les contrats relatifs à ces prestations.

En application de cette instruction, les dispositions relatives à la gratuité des fluides doivent être considérées comme étant devenues sans objet.

Compte tenu des situations diverses sur le département du Pas-de-Calais (absence totale de compteur, présence de compteur mais pour un seul fluide...), des coûts engendrés pour l'individualisation des compteurs, il a été décidé de retenir un dispositif identique pour tous les logements concernés : calcul d'un forfait par le Service Local du Domaine sur la base de la surface et de la composition du foyer.

Pour la DDFIP du Pas-de-Calais, cela concerne les gardiens des bâtiments de :

Arras-Brassart
Arras-Montuelle
Boulogne-sur-Mer
Lens
Lillers
Longuenesse
Saint-Pol.



Point 5 : Point sur les réunions

du groupe de travail ...

Le groupe de travail s'est tenu le 27 mai dernier et a étudié les différents sujets suivants :

1°: Registre Santé Sécurité au travail : De nombreux problèmes signalés ont été résolus ou sont en voie de l'être.

<u>SPFE de Béthune</u>: Odeur nauséabonde dans les toilettes. Diverses solutions sont envisagées, notamment le curage de la fosse et l'amélioration de la ventilation. Des devis sont en cours.

<u>SDIF d'Arras</u>: Les problèmes de ménage sont résolus. la moquette posée récemment se décolle à certains endroits.

<u>PNCD de Béthune</u>: Bruits en raison de la proximité des mopieurs. Une étude est en cour. L'attention est également attirée sur les nuisances générées par les open-space. Un radiateur ne fonctionne pas. Une intervention est programmée fin juin après la période de chauffe. Le problème d'accessibilité pour un agent en situation de handicap a été résolu.

Paierie Départementale : Une haie gène la visibilité. Une intervention a été programmée

<u>CFP Arras Montuelle</u>: L'ascenseur réservé aux personnes en situation de handicap est toujours en panne. Un rendez-vous a été fixé fin juin avec une société afin de trouver une solution. Gros problèmes de stationnement pour les usagers, accentués lors de la campagne déclarative. Les forces de l'ordre ont verbalisé les usagers mal garés, ce qui a généré de la colère.



Nos syndicats ont rappelé que les projets immobiliers (hors restructuration) doivent être présentés en FS. Ils ont également souligné l'importance d'associer les équipes lors des projets d'aménagement : les ergonomes (en prenant en compte les problèmes acoustiques), les représentants du personnel, la DISI, le personnel d'entretien.

- 2°: Rapport de l'Inspecteur Santé Sécurité au Travail : Il n'y a pas eu de nouvelle visite de site réalisée par l'Inspecteur santé sécurité au travail depuis le dernier groupe de travail du 28 janvier 2025.
- **3°: Fiches de signalement:** 18 nouvelles fiches de signalement sont à déplorer depuis le dernier groupe de travail du 28 janvier 2025.
 - 10 signalements externes font état de propos agressifs, d'insultes ou de menaces.
 - 8 signalements internes font état de désarroi, de tensions avec le responsable de service, d'insulte à connotation sexiste et de griffure à connotation raciste sur le véhicule d'un agent.
- **4°: Exercices d'évacuation incendie:** 3 sites ont réalisé un premier exercice d'évacuation incendie. Les observations mentionnées dans les comptes-rendus d'évacuation ont d'ores et déjà été prises en considération et les problèmes ont été résolus ou sont en voie de l'être.
- 5°: Proposition d'utilisation des crédits de 2025 : L'enveloppe allouée à la DDFIP du Pas-de-Calais s'élève à 112 148 € pour l'enveloppe locale et à 38 048 € pour l'enveloppe formation mutualisée (après mise en réserve)



Point 6: Propositions d'utilisation

des crédits 2025 ...

Concernant l'utilisations des crédits de 2025, il y a deux niveaux d'enveloppes différents : L'enveloppe locale 2025 et les enveloppes régionales 2025.

Enveloppe locale 2025 – suivi de gestion de la politique de prévention pour la F S.

| A E 2025 | 112.148,00€ |
|----------------------|--------------|
| Ajustement enveloppe | € |
| R A P 2024 | € |
| C P 2025 | € |
| Actions votés | 32.423,43€ |
| Total A E | 118.110,53€ |
| En attente de S F | 106.021,12€ |
| Solde A E disponible | - 5.952,53 € |
| Solde C P disponible | € |

Enveloppe régionale 2025 – suivi de gestion de la politique de prévention pour la F S.

| A E 2025 | 36.048,00€ |
|----------------------|---------------|
| Ajustement enveloppe | |
| R A P 2024 | € |
| C P 2025 | € |
| Actions votés | 35.882,48€ |
| Total A E | 35.882,48€ |
| En attente de S F | - 33.132,48 € |
| Solde A E disponible | 165,52€ |
| Solde C P disponible | € |



FO, CGT, Unsa et CFTC ont voté POUR

Solidaires a voté ABSTENTION.



Point 7 : Compte rendu d'activité

du service social de la DDFiP 62 ...

Le service social du département du Pas-de-Calais intervient auprès des 1.405 actifs de la DDFIP. L'équipe du service social sur le département est composée de deux assistantes sociales :



Madame Sylvie NIELLINI (100%) qui se consacre aux agents DGFIP des arrondissements d'Arras (sauf Montuelle) et de Calais.

Madame Céline LELEUX (80% jusqu'au 31/08) accompagne les agents du secteur suivant : services DGFIP des arrondissements de Béthune, Boulogne sur mer, Lens, Montreuil sur Mer, Saint-Omer et Arras-Montuelle.

Les missions du service social du travail visent l'intégration et le maintien dans l'emploi des agents et contribuent à concilier la vie professionnelle et la vie personnelle. Elles s'inscrivent pleinement dans la politique des ressources humaines et d'action sociale du ministère. Les interventions menées ont pour objet la prévention des risques psycho-sociaux et l'inclusion sociale. Les actions se développent soit par des accompagnements individuels soit par des interventions au profit des collectifs.

En individuel, les assistants sociaux des Ministères Financiers sont à la disposition de l'ensemble des agents confrontés à des difficultés dans leur vie personnelle et/ou professionnelle. Ils ont pour missions de les informer, de leur apporter un soutien individuel, de les conseiller sur leurs droits ainsi que sur les dispositifs existants et de les orienter vers des organismes ciblés.

Au niveau des collectifs, le service social apporte sa contribution en termes de veille sociale et de soutien auprès des services dans une démarche de prévention et d'amélioration des conditions de travail. Pour cela, il intervient en appui des services de ressources humaines pour accompagner les agents et les managers face aux transformations des organisations de travail.

En 2024, il y a eu 150 collègues qui ont consulté le service social sur un effectif total de 1.405 agents, soit 10.67% des actifs. En 2023, il y a eu 180 agents actifs pris en charge. Cette baisse s'explique par l'absence de catastrophe naturelle cette année sur le département.

La prise de contact avec le service social s'effectue soit directement par l'agent, soit par un signalement interne ou venant de l'extérieur. Cela met en évidence l'importance de la collaboration à l'intérieur de l'institution pour identifier et soutenir les agents en difficulté. Les signalants sont principalement les ressources humaines et le correspondant social. En plus d'échanges informels avec la DRH et le correspondant social, il y a des réunions biannuelles. Elles sont l'occasion pour la DRH de signaler précisément certaines situations.

Il y a eu 64 cadres C qui ont consultés, 56 cadres B et 30 cadres A. Comme les années précédentes ce sont les cadres C qui font le plus appel aux services. Ceci peut s'expliquer par le montant des rémunérations. En cas de difficultés de la vie, le budget d'un cadre C est plus rapidement déséquilibré (séparation, endettement, études postbac des enfants, handicap, deuil, maladie). Parmi ces 150 agents il y a 99 femmes ont fait appel aux services contre 51 hommes. Comme l'année dernière davantage de femmes font appel à aux services. Ces sollicitations peuvent concerner des renseignements divers, des problèmes financiers, l'administratif, les études des enfants ou la prise en charge de parents âgés.

L'ensemble du rapport d'activité du service social 2024 du Pas-de-Calais peut être consulté sur la page de notre site concernant ce C S A L.



Point 8: Modification de contrat

pour les agents Balkani ...

La direction nous a informé que dans le souci d'améliorer la sécurité des agents et de limiter les risques liés aux situations de travail dit « isolé », elle a initié une procédure de modification des contrats de travail pour des agents BERKANI du site de Boulogne-sur-Mer et Bruay-la-Buissière.

Il y a eu convocation à un entretien pour informer les agents de la modification substantielle de leur contrat envisagée (quotité de temps de travail, changement lieu d'exercice des fonctions) et du contexte ayant conduit à cette décision.

La procédure de modification du contrat a été mise en œuvre sur le Centre des Finances publiques de Boulognesur-Mer et le Centre des Finances publiques de Bruay-la-Buissière. Le changement proposé porte uniquement sur les modalités du temps de travail en faisant coïncider le début des horaires de travail avec l'ouverture des sites aux agents. Le volume horaire hebdomadaire des agents reste ainsi identique. Suite à un accord des agents concernés, des avenants ont été établis, et les nouveaux horaires mis en œuvre à compter du 1er juillet 2025.





Votre Confiance
est notre Force.

Votre vie au Travail

Notre Combat:



Connaissez-vous les valeurs de la CFTC? Elles ont un socle commun: l'humain avant tout. Nous nous rassemblons autour du « Mieux vivre ensemble », ainsi que de la tolérance, du partage et de l'entraide. En un mot comme en cent, voyez Plus grand avec la CFTC.